



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 5 septembre 2017

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Report de la mise en service de la ligne de bus urbaine

En automne 2016, la Municipalité aidée par les bureaux Vallat Partenaires SA, spécialiste en marchés publics et Christe & Gyax spécialisé dans le domaine de la mobilité, a préparé un dossier d'appels d'offres selon la procédure ouverte des marchés publics en vue de l'ouverture d'une ligne de bus urbaine.

Au printemps 2017, le marché public a été lancé et, fin mai, la Municipalité a adjudgé le marché sur la base de deux offres rentrées à l'entreprise qui techniquement et économiquement avait déposé la meilleure offre. L'entreprise non-retenue pour ce marché a déposé un recours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal début juin. En août, le tribunal a convoqué les deux parties pour une séance afin de bien comprendre les arguments de chacune. Son arrêt est attendu pour la fin septembre.


Dans son rétroplanning, la Municipalité avait prévu de soumettre un préavis au Conseil communal pour le mois de juin afin d'obtenir les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagements dont notamment la requalification de la Place de la Concorde.

Même si le tribunal confirme l'adjudication du mois de mai à fin septembre, la Municipalité n'a plus le temps nécessaire pour préparer une demande de crédit au Conseil communal et, de ce fait, de réaliser les travaux nécessaires pour début décembre.

Dès lors, la Municipalité a pris la décision de reporter la mise en service de cette ligne de bus en principe en septembre 2018, ce qui permettra de réaliser les travaux durant la prochaine période d'été.

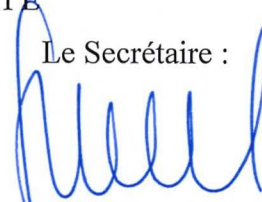
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :


C. Luisier Brodard



Le Secrétaire :


S. Wicht